

Procédure de nomination / révocation des responsables de système d'information (RSI) dans Agricoll des Maisons Familiales Rurales (MFR) par les chefs d'établissement

<<< *Procédure transitoire* >>>

La fiche procédure a pour objectif de préciser les **modalités de nomination/révocation des RSI Agricoll par les chefs d'établissement des MFR**.

Pour rappel, le réseau des RSI des MFR est mis en place pour accompagner le déploiement de la nouvelle application Plan'Eval, mise en service le 7 juin 2023.

Le RSI a la responsabilité de la gestion de l'annuaire Agricoll pour son établissement :

- Il a la possibilité de réinitialiser les mots de passe et débloquer les comptes agents de sa structure,
- Il vérifie que les comptes Agricoll des agents de son établissement sont correctement paramétrés et transmet les demandes de création, suppression, modification de comptes ainsi que les demandes de mutation le cas échéant.

1. Procédure de nomination / révocation des RSI

Toutes les demandes de nomination et de révocation de RSI doivent être effectuées par le chef d'établissement via un formulaire unique.

- Le formulaire (Formulaire RSI-DGER-2023-06-28.docx) est disponible sur l'espace documentaire du système d'information de l'EA du CNERTA (cf. paragraphe 2),
- En cas de nomination d'un RSI, il convient de s'assurer que ce dernier dispose **d'un compte Agricoll correctement paramétré** et qu'il est bien affecté dans son établissement.

Le formulaire, complété et signé par le chef d'établissement et du RSI (en cas de nomination) est à transmettre par messagerie à l'adresse suivante : gla.dger@agriculture.gouv.fr

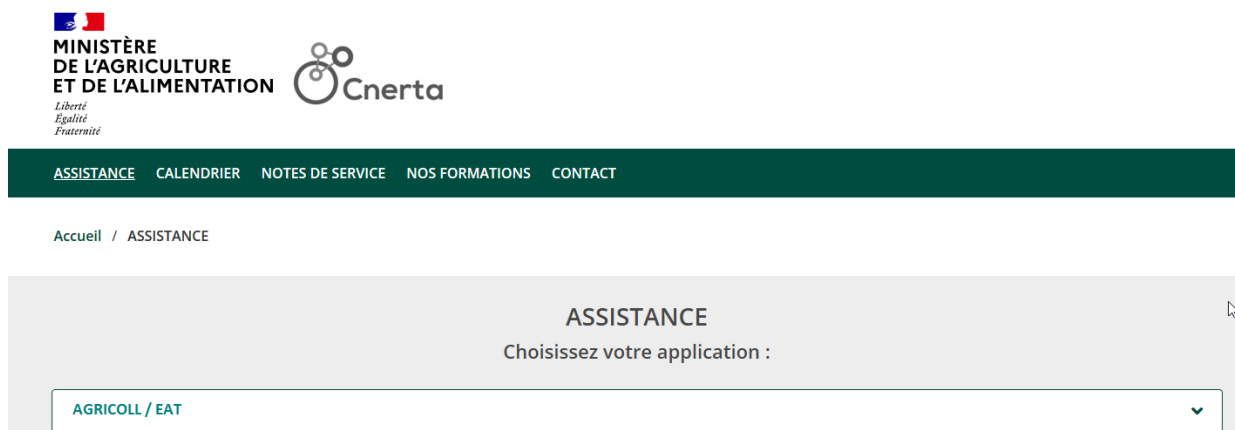
Les nouveaux RSI sont automatiquement nommés en tant que Référent Colentagri, sans demande complémentaire.

Le chef d'établissement est informé par messagerie du traitement de sa demande.

2. Espace documentaire

L'accès à l'ensemble de la documentation et des informations à destination du réseau des RSI des MFR s'effectue à partir de l'espace documentaire du système d'information de l'EA du CNERTA accessible à l'adresse suivante : <https://cnerta-support.fr/>

Sur le menu Assistance, choisir l'application : **AGRICOLL / EAT**.



L'espace documentaire est le point d'entrée unique pour retrouver toute la documentation utile concernant la gestion de l'annuaire Agricoll, et notamment :

- La mise à disposition des ressources en accès public :
 - La fiche procédure de nomination/révocation des RSI
 - Le formulaire de demande de nomination/révocation des RSI
- Les liens vers les sites utiles :
 - L'espace Résana des GLA et des RSI de l'EAT (accès restreint)
 - La plateforme Accoustice (accès restreint)